

3. FINANCES

3.1 Comptes à payer

029-02-2011

Il est proposé par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères d'approuver les comptes à payer pour une somme de 99 285,65 \$ et d'entériner les comptes payés durant les mois de décembre 2010 et janvier 2011 pour une somme de 27 052,34 \$.

4. ADMINISTRATION

4.1 Service de contrôle des animaux

Considérant que le Pavillon des Animaux a cessé ses activités depuis le 17 janvier dernier;

Considérant que madame Cynthia Bossé a reçu deux propositions d'entreprises offrant les mêmes services et qu'elles sont les suivantes :

- Fondation Caramel : 18,00 \$ par médaille
- SPA Drummondville : 20,00 \$ par médaille +
(1,75 \$ par habitant
chargé à la Municipalité)

030-02-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Nicole Leblanc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que le service de contrôle des animaux soit donné à la Fondation Caramel pour les années 2011 et 2012.

4.2 Premier versement de la quote part pour la bibliothèque municipale

Considérant que la Bibliothèque demande à recevoir son premier versement pour l'année 2011 et qu'un budget a déjà été alloué à cet effet;

031-02-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit versé le premier versement de la quote part de la Bibliothèque, soit un montant de 2 333,00\$.

4.3 Demande de monsieur Alexandre Brunelle, propriétaire du 985, rang de la Chute

Considérant que monsieur Brunelle est le propriétaire du 985, rang de la Chute et que des démarches sont entreprises afin de faire construire une maison neuve à la place de la maison mobile déjà existante;

Considérant que monsieur Brunelle ambitionne de relier sa propriété au réseau d'égout de la Municipalité;

Considérant que monsieur Brunelle considère que cette amélioration contribuerait à la revitalisation de la Municipalité et qu'en ce sens, il souhaite être admissible au programme présentement en cours, soit celui du programme de revitalisation qui permet un crédit de taxes foncières pour une période d'au plus 3 ans;

Considérant que le programme vise à favoriser le développement en zone urbaine;

Considérant les demandes similaires reçues antérieurement par des citoyens de la rue des Érables et que celles-ci ont été refusées;

Considérant que l'approbation pourrait créer un précédent;

032-02-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que la demande de monsieur Alexandre Brunelle soit refusée.

5. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

5.1 Entente d'entraide mutuelle en matière d'incendie

Considérant la demande de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton qui souhaite réactualiser l'entente d'entraide mutuelle en matière d'incendie qui date de 1992;

Considérant qu'il y aurait lieu de procéder à la révision de l'entraide ainsi qu'à sa mise à jour en fonction des différentes nouvelles réalités avec lesquelles doivent composer les municipalités;

033-02-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que la Municipalité d'Upton est favorable à la proposition de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton que soit révisée et actualisée l'entente d'entraide mutuelle en matière incendie;

Que soient informées toutes les municipalités concernées par l'entente d'aide mutuelle des services d'incendie.

5.2 Formation sur le rôle et les responsabilités du coordonnateur de la sécurité civile

Considérant qu'une formation est donnée par le Cégep de Drummondville concernant le rôle et les responsabilités du coordonnateur de la sécurité civile;

Considérant que cette formation se tiendra le vendredi, 18 mars 2011 pour un montant de 240,00 \$, taxes incluses;

034-02-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que madame Cynthia Bossé, directrice générale, participe à cette formation et ce, pour un montant de 240,00 \$ taxes comprises et que les frais inhérents à cette formation lui soient remboursés.

5.3 Achat d'un tiroir pour l'équipement de l'unité d'urgence

Considérant qu'il y a lieu de se procurer un tiroir pour l'équipement de l'unité d'urgence;

Considérant que monsieur Yves Ricard, directeur du service des incendies de la Municipalité a reçu une soumission des Industries Lafleur pour un montant de 649,00 \$ plus les taxes;

035-02-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit acheté le tiroir pour l'équipement de l'unité d'urgence des Industries Lafleur pour un montant de 649,00 \$ plus les taxes applicables.

6. TRANSPORT ROUTIER

6.1 Prévisions des dépenses aux travaux publics pour le mois de février 2011

La directrice générale a soumis le rapport du contremaître aux travaux publics, monsieur Mario Sansoucy, lequel prévoit des travaux à exécuter pendant le mois de février 2011 pour une somme de 2 600,00 \$ plus les taxes;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'inspection et la manipulation de toutes les vannes sur le réseau d'aqueduc municipal et que certaines devront être réparés ou remplacer en urgences;

Considérant que le coût de remplacement d'une vanne est d'environ 3 000\$ chacune;

036-02-2011

En conséquence, **il est proposé** par madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit autorisée madame Cynthia Bossé, directrice générale, à disposer d'un budget au montant de 2 600,00 \$ plus les taxes pour l'exécution des travaux mentionnés sur le rapport de monsieur Sansoucy et d'un budget de 25 000\$ pour les réparations et remplacements des vannes.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Conférence de sensibilisation au développement durable offerte à la MRC

Considérant que la MRC invite les élus et les employés de chaque municipalité à participer à la conférence sur la sensibilisation au développement durable offerte au bureau de la MRC ;

Considérant l'intérêt de madame Lyne Loiselle à participer à cette conférence qui aura lieu, mercredi, le 16 mars au bureau de la MRC et ce, gratuitement ;

037-02-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit autorisée madame Lyne Loiselle à assister à cette conférence;

Qu'assistent à cette conférence messieurs Robert Leclerc, André Bernier, Guy Lapointe, Claude Larocque ainsi que monsieur le maire, Yves Croteau.

8. LOISIRS ET CULTURE

Rien à cet item

9. URBANISME

9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de janvier 2011

Le rapport du service d'inspection pour le mois de janvier 2011 est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

9.2 Adoption du règlement 2010-215 modifiant le règlement de zonage afin d'agrandir la zone à dominance commerciale numéro 203-P, à même des terrains situés dans la zone à dominance résidentielle numéro 112-P

Attendu que le conseil de la Municipalité d'Upton a adopté, le 7 mai 2002, le règlement de zonage numéro 2002-90;

Attendu que le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin d'agrandir la zone à dominance commerciale numéro 203-P, à même des terrains situés dans la zone à dominance résidentielle numéro 112-P;

Attendu que le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A.-19.1);

Attendu que les membres du conseil ont reçu le présent projet de règlement plus de 48 heures avant la tenue de cette assemblée;

Attendu qu'un avis de motion a été donné par monsieur Guy Lapointe à la séance du 7 décembre 2010;

Attendu qu'un premier projet de règlement a été proposé par monsieur Robert Leclerc lors de la séance du 7 décembre 2010;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 11 janvier 2011;

Attendu que le second projet de règlement a été proposé par madame Nicole Ménard lors de la séance du 11 janvier 2011;

038-02-2011

En conséquence, **il est proposé** par madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que dispense de lecture soit faite;

Que le règlement 2010-205 soit adopté et qu'il soit statué et décrété tel que rédigé.

9.3 Avis de motion concernant le règlement numéro 2011-219

Avis de motion est donné par monsieur Robert Leclerc afin que soit présenté, pour adoption, à une séance ultérieure, le projet de règlement 2011-219 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 afin de favoriser une implantation harmonieuse des éoliennes domestiques sur le territoire de la Municipalité d'Upton.

9.4 Premier projet de règlement numéro 2011-219 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 afin de favoriser une implantation harmonieuse des éoliennes domestiques sur le territoire de la Municipalité d'Upton

ATTENDU que le conseil de la Municipalité d'Upton a adopté, le 2 avril 2002, le règlement de zonage numéro 2002-90 ;

ATTENDU que la croissance rapide de l'industrie éolienne pourrait se traduire à court terme par des demandes d'implantation d'éoliennes domestiques sur le territoire ;

ATTENDU que l'implantation d'éoliennes peut avoir des impacts sur les paysages et la qualité de vie de la population ;

ATTENDU que le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A.-19.1) ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné précédemment en ce jour du 1^{er} février 2011 par monsieur Robert Leclerc;

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu le projet de règlement plus de 48 heures avant la tenue de ce conseil;

039-02-2011

En conséquence, **il est proposé** par madame Nicole Ménard appuyé par monsieur André Bernier **et résolu** à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

Que le présent premier projet de règlement soit adopté tel que rédigé;

Que l'assemblée publique de consultation aura lieu le mardi 1^{er} mars 2011 à 19h40 en la salle du conseil.

DIVERS

10.1 Offre de service d'Aqua Data concernant l'élaboration du programme de rinçage unidirectionnel et l'inspection des vannes

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élaboration du programme de rinçage unidirectionnel et à l'inspection des vannes de réseau de la Municipalité;

Considérant les soumissions reçues de la firme Aquadata pour les montants suivants :

Élaboration du programme de rinçage unidirectionnel :	1 330,00 \$
Inspection des vannes principales :	2 940,00 \$

040-02-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe et **résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soient acceptées les soumissions de la firme Aquadata concernant l'élaboration du programme de rinçage unidirectionnel et l'inspection des vannes principales et ce, pour un montant de 4 270,00 \$ plus les taxes applicables.

10.2 Signature de l'entente entre Distribution Upton et la Municipalité et paiement de la facture 8870

Considérant que la Municipalité loue chez Distribution Upton, un espace dans ses entrepôts pour un montant de 170,50 \$ par mois, soit 0,31 \$ le pied carré et ce, mensuellement ;

Considérant qu'il y a lieu de signer l'entente et payer la facture 8870 au montant de 776,97 \$ concernant la location d'un espace pour les mois d'octobre 2010 à janvier 2011 inclusivement ;

041-02-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit autorisé monsieur le maire, Yves Croteau à signer l'entente concernant la location de l'espace;

Que soit autorisée madame Cynthia Bossé à payer la facture 8870 au montant de 776,97 \$ à Distribution Upton.

10.3 Avis de motion concernant la révision du règlement de tarification, Annexe « G »;

Avis de motion est donné par monsieur Robert Leclerc afin que soit révisé, à une séance ultérieure, le règlement de tarification à l'Annexe « G » concernant le contrôle des animaux.

10.4 Projet d'implantation d'une antenne autoportante de Vidéotron sur un terrain de la Municipalité

Considérant que Vidéotron est intéressé à implanter sur un des terrains de la Municipalité, soit près du garage municipal et des terrains de jeux, une antenne autoportante 3 pattes, de 60 mètres de hauteur;

Considérant le projet de bail soumis;

042-02-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que la Municipalité accepte l'implantation d'une antenne autoportante sur le terrain de la Municipalité situé près du garage municipal et des terrains de jeux;

Que Vidéotron fasse rapport des résultats de la consultation publique à la Municipalité qui sera tenue sous peu;

Que monsieur Yves Croteau, maire de la Municipalité ainsi que madame Cynthia Bossé, directrice générale, soient autorisés à signer le bail à intervenir entre la Municipalité et Vidéotron pour l'implantation d'une antenne autoportante et ce, selon les modalités prévues au projet de bail soumis.

10.5 Plan de mise aux normes, Phase I

Considérant qu'il y a lieu de se conformer au « Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8) » sur l'ensemble du territoire de la Municipalité;

Considérant que la phase 1 consiste à inventorier toutes les résidences qui ne sont pas munies d'un système d'évacuation et de traitement des eaux usées conforme;

Considérant qu'une personne ressource doit être engagée pour effectuer le travail;

Considérant que la personne engagée devrait être formée et supervisée par une firme spécialisée dans le domaine;

043-02-2011

En conséquence, **il est proposé** par madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Qu'une personne ressource soit embauchée pour effectuer l'inventaire des résidences qui ne sont pas munies d'un système d'évacuation et de traitement des eaux usées;

Que la firme Teknika-HBA soit engagée pour former et superviser la personne ressource qui sera embauchée;

Que madame Cynthia Bossé, directrice générale, dispose d'un budget de 5 000,00 \$ pour que la formation et la supervision de la personne ressource par la firme Teknika HBA.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

12. CORRESPONDANCE

Monsieur le maire, Yves Croteau invite madame Cynthia Bossé, directrice générale, à faire état de la correspondance reçue pendant le mois de janvier 2011.

044-02-2011

Il est proposé par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que chaque membre du Conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de janvier 2011.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

045-02-2011

Il est proposé par madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit levée la présente assemblée à 20 heures 30 minutes.

Yves Croteau
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code Municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.